

# CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 6 JUILLET 2021

## COMPTE RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Ville du Port



### CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,  
J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

**MARDI 6 JUILLET 2021 A 17H00**

**AU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL**  
**14, rue des Sans Soucis- 97420 Le Port**

Compte-tenu des mesures sanitaires, cette séance se tiendra sans public, conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 prévoyant la possibilité, jusqu'au 30 septembre 2021, de réunir le Conseil municipal en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances afin de faciliter le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

Pour assurer le caractère public du Conseil municipal, la séance sera retransmise en direct par voie électronique (Facebook de la Ville).

Le 28 JUIN 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – séance du 1<sup>er</sup> juin 2021 P. 004
2. Dotation aux provisions pour risques et charges concernant le traitement de déchets par le syndicat mixte ILEVA P. 020
3. Contrat de Convergence Territoriale - Plan de financement – Rénovation et modernisation des équipements culturels de Le Port P. 021
4. Soutien aux activités de restauration locales dans le contexte de crise sanitaire – Mesure exceptionnelle relatives aux terrasses P.023
5. Adhésion de la Ville au Club des Managers de Centre-Ville (CMCV) P.026
6. Contribution de la Ville au réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation P.027
7. Consultation des acteurs locaux sur le projet de révision du plan de gestion des risques inondations de La Réunion pour la période 2022-2027 P.028
8. Zac du Mail de l'Océan - Modification du dossier de réalisation de la ZAC P.036
9. Cession de la parcelle cadastrée AO n°1176 à la SICA Habitat Réunion dans le cadre de la nouvelle opération « Kartié Rivière des Galets » P.076

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi six juillet le Conseil municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec, 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe (par M. Jean-Paul Babef), Mme Claudette Clain Maillot (par Mme Véronique Bassonville), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe), M. Patrice Payet (par M. Henry Hippolyte), M. Patrice Casimir (par Mme Firose Gador).

**Arrivée(s) en cours de séance** : M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint et M. Franck Jacques Antoine à 17 h 18 (mise en discussion affaire n°2021-083), M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint à 17h23 (mise en discussion affaire n°2021-084), M. Jean-Claude Adois et M. Didier Amachalla à 17 h 26, (mise en discussion affaire n°2021-084).

**Départ(s) en cours de séance** : néant.

**Absents** : M. Sergio Erapa, Mme Valérie Auber.

\*\*\*\*

**Ouverture de la séance à 17h15.**

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 ;

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

## 2. DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES CONCERNANT LE TRAITEMENT DE DECHETS PAR LE SYNDICAT MIXTE ILEVA

Arrivée de MM. Guy Pernic et Jacques Antoine.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Firose Gador et Patrice Casimir),*

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 125 000 €, au titre du traitement des déchets de voiries et des marchés forains ainsi que des déchets verts, assuré par ILEVA, pour la période allant de 2016 à la fin du premier trimestre 2021 ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à procéder aux inscriptions qui en découlent et à signer les actes correspondants.

## 3. CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION - PLAN DE FINANCEMENT - RENOVATION ET MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS DE LE PORT

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver le programme de travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel pour les études et travaux des deux opérations suivantes :

Libellés	Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux	Estimation HT (Etudes et travaux)	Etat (CTC)		Commune du Port	
			Montant	%	Montant	%
Remplacement du système de climatisation du Kabardock	février 2022 à juillet 2022	285 000 €	228 000 €	80 %	57 000 €	20%
Construction du local de la régie technique du Théâtre sous les arbres	novembre 2021 à avril 2022	65 000 €	32 500 €	50 %	32 500 €	50%
<b>TOTAL</b>		<b>350 000 €</b>	<b>260 500 €</b>	<b>74 %</b>	<b>89 500 €</b>	<b>26 %</b>

**Article 2 :** de solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, dans le cadre du dispositif du Contrat de Convergence et de Transformation ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à procéder aux demandes de financements complémentaires ;

**Article 4 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

#### **4. SOUTIEN AUX ACTIVITES DE RESTAURATION LOCALES DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE – MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AUX TERRASSES**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

##### **DÉCIDE**

**Article 1 :** de valider la charte de responsabilité jointe en annexe ;

**Article 2 :** d'autoriser l'installation et/ou l'extension exceptionnelle et temporaire de terrasses au droit des établissements de restauration sur le domaine public communal (trottoirs et/ou places de stationnement), sur demande expresse de l'exploitant et dans le respect des conditions de la charte de responsabilité susvisée, jusqu'au 30 septembre 2021 ;

**Article 3 :** d'exonérer totalement les redevances d'occupation des droits des terrasses nouvellement créées ou existantes du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021 ;

**Article 4 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

#### **5. ADHESION DE LA VILLE AU CLUB DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE (CMCV)**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

##### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'adhésion de la Ville de Le Port au Club des Managers de Centre-Ville (CMCV) et le paiement de la cotisation correspondante à 50 € au titre de l'année 2021 ;

**Article 2 :** de renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au renouvellement du Conseil municipal ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

## **6. CONTRIBUTION DE LA VILLE AU RESEAU DES CENTRES-VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver la contribution de la ville de Le Port au réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation de l'association Centre-Ville en Mouvement au titre de l'année 2021 ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

## **7. CONSULTATION DES ACTEURS LOCAUX SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATIONS DE LA REUNION POUR LA PERIODE 2022-2027**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'émettre un avis favorable au projet de révision du plan de gestion des risques inondations de La Réunion pour la période 2022-2027 ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

## **8. ZAC « MAIL DE L'OCEAN » - MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Firose Gador et Patrice Casimir),*

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la modification du dossier de réalisation de la ZAC du Mail de l'Océan, jointe en annexe ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à signer le Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) et ses annexes modifiées en conséquence et joints en annexe ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**9. OPERATION « RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS » - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AO N°1176 A LA SICA HABITAT REUNION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la vente de la parcelle AO n°1176, aux prix et conditions définis par l'opération « RHI Rivière des Galets Village », à l'opérateur-constructeur SICA HABITAT REUNION ;

**Article 2 :** de fixer au 31 décembre 2021 au plus tard, la date de signature de l'acte de vente ;

**Article 3 :** de dire que le cahier des charges de cessions de terrains de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » sera annexé au compromis et à l'acte authentique de vente ;

**Article 4 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h19.

**LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

